



Qualité de Vie et Conditions du Travail (QVTC) FO reste vigilante

Ce jeudi 9 juin, la Direction de FTV a engagé les négociations en vue d'un nouvel accord QVCT.

Ces négociations vont durer plusieurs mois et ont pour objectif de développer une politique de prévention des risques professionnels et d'améliorer la qualité de vie au travail.

Pour mémoire, après une 1^{ère} prolongation de l'accord de 2017, FO n'avait pas prorogé l'accord car FO avait alerté à plusieurs reprises sur la non-application de l'accord, particulièrement sur les aspects de harcèlement moral, harcèlement sexuel et comportements sexistes.

Dès lors, FO a donc demandé l'ouverture de nouvelles négociations afin de moderniser et conforter les dispositions actuelles, d'autant que Le Code du Travail et Le Code de la Santé ont légiféré avec plus de responsabilités de l'employeur en matière de santé au travail.

La direction proposant un accord-cadre sur plusieurs mois afin de finaliser un accord QVCT, **FO a rappelé qu'elle sera encore plus vigilante sur l'application des nouvelles dispositions du code du travail et du code de la santé a minima pendant la durée de la négociation.**

Tant sur les dispositifs en vigueur à conforter, à compléter ou bien sur les nouveaux outils, FO sera exigeante sur les propositions de la Direction pour que chaque salarié de FTV puisse être protégé quant à sa santé, sa qualité de vie et ses conditions de travail.

FO vous tiendra informés de l'avancée de ces négociations.

Prochaine réunion le 23 juin.

Paris, le 13 juin 2022